

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL966

présenté par

Mme Perrine Goulet, rapporteure pour avis au nom de la commission des finances, M. Lefèvre et
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 201, après le mot :

« permettra »,

insérer les mots :

« d'assurer l'effectivité de la réponse pénale et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, sous amendé par la rapporteure pour avis, a pour objectif de réaffirmer l'un des objectifs de la construction de places de prison supplémentaires, qui est d'assurer l'effectivité de la réponse pénale.